



Demande de crédit d'étude pour une stratégie de modération du trafic motorisé sur l'ensemble du territoire communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission d'urbanisme, ci-après la CUR, composée de Mme Isabel Loewer, de M.M. Jean-Yves Chapuis, Daniel Dupasquier, Lothar Helm, François Morier, Gabriel Racciatti (excusé) et Mme Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente, s'est réunie le lundi 10 février 2020 pour étudier le préavis 40/2020 et rédiger le présent rapport. Les Municipaux responsables, M.M. Blaise Jaunin et Daniel Crot, ainsi que M. M. Denis Favre et Luigi Mancini, nous ont rejoints en cours de séance pour répondre aux questions des membres et nous les en remercions. En sus du préavis, la CUR a reçu la copie de l'offre Transitec qui indique plus en détails les différentes phases de l'étude.

La CUR tient à remercier la Municipalité de l'associer en amont du processus en lien avec ce préavis dont l'étude aurait pu être lancée sans consultation préalable.

A la lecture du préavis, la CUR s'est interrogée sur la pertinence de lancer une étude maintenant, alors que les développements de chemins, comme les Biolles ou le Village, seront probablement initiés avant le résultat de l'étude. Les Municipaux ont indiqué que les résultats de cette dernière serviront à pouvoir répondre aux attentes des riverains et éventuellement répondre aux oppositions au permis de construire qui pourraient survenir. Ils nous expliquent également que pour pouvoir justifier, par exemple, l'affectation d'une route en zone à 30, il faut que la Municipalité soit au bénéfice d'un concept global de mobilité approuvé par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). A ce jour, notre commune ne possède pas ce type de concept. A notre question de savoir si le bureau technique ne pouvait pas plancher sur un tel projet, la Municipalité a répondu que ce dernier n'aurait pas les compétences suffisantes, et que seule une entreprise spécialisée comme Transitec, obtiendrait l'aval de la DGMR.

La CUR a insisté auprès des Municipaux pour que l'étude tienne compte des développements en cours et futurs de la commune, indépendamment des comptages, même si ces derniers auront une importance pour fixer la situation actuelle. De même, la prise en compte de l'emplacement d'un ou de futurs collèges doit à notre avis également faire partie du projet d'étude.

La CUR relève que le programme envisagé au point 4. du préavis consiste à analyser le volume de trafic non seulement motorisé, mais également piétonnier et cycliste, ce qui est une bonne chose. Cette nouvelle étude prend également en compte le périmètre global du village, alors que les anciennes études portaient plutôt sur les circulations à l'ouest du LEB.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 40/2020 adopté en séance de Municipalité du 27 janvier 2020 ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit Fr. 40'000.- TTC pour commander une étude sur une stratégie de modération du trafic motorisé sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la mesure du plafond d'endettement.

Romanel, le 10 février 2020

Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente

Isabel Loewer

Jean-Yves Chapuis

Daniel Dupasquier

Lothar Helm

Gabriel Racciatti

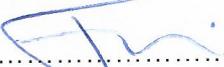
François Morier


.....

.....

.....

.....

.....
Excusé.....

.....